

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de Gestion 2015 de la commune est approuvé à 16 voix pour – 2 contre

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de M. FAUCHER, conseiller municipal, le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour et 2 contre le compte administratif 2015 de la commune qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	1 473 297.26 €	Dépenses	770 310.76 €
Recettes	1 848 717.83 €	Recettes	774 096.64 €
Excédent de clôture :	375 420.57 €	Excédent de clôture :	3 785.88€

Il est demandé que les totaux par service soient à l'avenir présentés.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 741 388.90 €

BUDGET PRIMITIF 2016

Le projet de Budget Primitif 2016 de la commune est présenté et adopté à 16 voix pour et 2 contre. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 2 338 866.00 € et en section d'investissement à 1 039 759.00 €.

RAPPORT DE LA CLECT DU 3/02/2016 - VOIRIE

Le rapport de la CLECT du 03 février 2016 portant sur les Attributions de Compensation liées à la définition de la voirie d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016 est approuvé à l'unanimité, étant précisé que les conséquences sont neutres.

TRAVAUX

- Début des travaux de la place du champ de foire fin mars, début avril, point sur la problématique du poteau EDF
- Nettoyage des trottoirs en cours

DPU : pas d'exercice du droit de préemption

ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N°158-594

Rappel de la délibération en date du 28/01/2013 décidant de préempter sur les parcelles B N°158/594 Rte de Bordeaux. Le conseil municipal est informé que par décision du TGI d'Angoulême en date du 10/12/2015 la commune a été déboutée de sa demande et condamnée à 2 000 € de dommage au profit des époux Vignaud, pour le motif que la commune devait préempter pour la totalité des biens (biens n'entrant pas dans le champ du droit de préemption de la commune). Il peut être fait appel de ce jugement avant le 25 mars 2016. Décision de ne pas faire appel vote : 16 voix pour 1 contre 1 abstention.

INFORMATION SUR LES DECISIONS

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
03/2016	3/03/2016	ACTION EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL DES AFFAIRES DE LA SECURITE SOCIALE	

QUESTIONS DIVERSES

- M. Maumot est le nouveau conciliateur de justice qui tiendra des permanences sur rendez-vous le Mardi après-midi à la mairie.
- Info Ascac suite au vote des subventions
- Le 26/03 à la salle des fêtes documentaire sur l'opération Frankton
- Organisation d'une réunion d'info pour les élus sur les communes nouvelles le 25/03 à 18 h00 salle des fêtes
- Info sur un projet de motion contre l'installation d'éoliennes

Le Maire
Jean-Claude MAURY

